

Municipalité de Rémigny

**PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY**

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue à la salle du conseil municipal, situé au 785, rue Principale, à Rémigny **LE MARDI 13 FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024)** à dix-neuf heures trente (19 h 30).

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Yves Rainville
Madame Nicole Lefebvre

La mairesse, Mme Cathy Bruneau, constate l'absence de quorum, la séance est déclarée annulée et reportée au jeudi 22 février. Un avis public sera affiché pour informer la population du report. Tel que requis par la loi, les membres demeurent présente jusqu'à 20 h 30 afin d'aviser la population de l'absence de quorum.

Sont également présents : Madame Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim, Monsieur Olivier Pelletier, inspecteur municipal, Madame Alexandra Gagnon-Picard, chargée de projet et Madame Germaine Champoux, adjointe administrative.

Mairesse

Directrice générale et greffière-trésorière
par intérim

Je, Cathy Bruneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.